

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la comptabilité : fiscalité

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Management des organisations, spécialité Métiers de la comptabilité : fiscalité* a pour objectifs de former des étudiants en vue de leur donner les compétences nécessaires aux différents métiers de l'expertise comptable afin d'assister les différents experts de ces métiers : expertise comptable, commissariat aux comptes, contrôle de gestion, conseil fiscal, conseil juridique, etc.

La formation est accessible en formation initiale, formation continue, en apprentissage et en contrat de professionnalisation.

Les enseignements se déroulent en tronc commun, sans option, ni parcours.

Cette formation est la seule licence professionnelle de l'Université d'Orléans à être proposée sur deux sites différents : Institut universitaire de technologie (IUT) de Bourges, et IUT d'Orléans.

Analyse

Objectifs

L'objectif principal de la formation est très clairement présenté. Il s'agit de répondre à un besoin, exprimé par les experts-comptables, consistant à rendre plus lisible l'offre de formation pour faciliter le recrutement de leurs collaborateurs.

La formation prépare à divers emplois d'assistance en matière fiscale, comptable et juridique qui sont expressément mentionnés (collaborateurs d'experts-comptables et des cadres intermédiaires d'entreprises destinés à porter assistance en matière de contrôle de gestion, de conseil juridique ou fiscal, entre autres).

De même, les compétences devant être acquises à l'issue de la formation sont précisément énumérées.

Le taux de poursuite d'études est toutefois très élevé pour une LP, mais ceci s'explique par la spécificité de la formation ultérieure qui semble être souhaitée par les employeurs.

L'enquête de sortie ne donnant pas d'information sur les métiers exercés, nous ne pouvons pas juger de l'adéquation entre la formation et les débouchés.

Organisation
<p>La formation a été pensée pour être totalement professionnalisante pour les étudiants. Outre des cours magistraux dispensés dans toutes les matières fondamentales (droit fiscal, droit de l'entreprise, comptabilité), des séances pratiques de travaux dirigés, dotées d'un volume horaire important sont prévues.</p> <p>Il y a un bon équilibre entre les unités d'enseignement (UE) : deux académiques et deux professionnelles.</p> <p>Un stage obligatoire, d'une durée minimale de trois mois, est, en outre, obligatoire. La durée minimum de cette expérience garantit aux étudiants d'avoir le temps d'acquérir des savoir-faire et un savoir-être nécessaires à l'exercice d'une profession.</p> <p>Il faut, enfin, noter l'existence d'une unité d'enseignement consacrée à un « projet tuteuré » qui vient renforcer le caractère professionnalisant de cette licence. Ce module conduit les étudiants à travailler en petits groupes sur un sujet pratique de leur choix, leur permettant ainsi d'acquérir une certaine expertise en la matière.</p> <p>Il serait peut-être profitable de placer le module de spécialité (UE 2) au premier semestre, et non au second, afin de permettre aux étudiants d'acquérir le plus en amont possible les connaissances théoriques et les savoir-faire de base nécessaires au bon déroulement du stage et à la réussite du projet tuteuré (pouvant ainsi être placé au second semestre). Une solution alternative ou complémentaire consisterait à étaler le module « projet tuteuré » sur les deux semestres, afin de permettre aux étudiants de mûrir leur projet.</p> <p>La formation est proposée sur deux sites : Bourges et Orléans. Cela s'explique par le succès de cette formation et ce double positionnement géographique semble donner satisfaction.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Répondant aux attentes du milieu économique, la formation est particulièrement implantée et reconnue au niveau régional.</p> <p>Cette implantation se concrétise, tout d'abord, par la présence de la formation dans deux IUT (l'IUT de Bourges et l'IUT d'Orléans) afin de répondre à une demande jugée importante.</p> <p>La formation est similaire à l'IUT de Tours mais sans redondance si l'on considère le nombre élevé d'étudiants intéressés et les débouchés nombreux.</p> <p>Cette implantation repose sur plusieurs partenariats et soutiens cohérents. Les partenaires socio-économiques soutenant la formation sont nombreux (Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Orléans, Chambre des experts-comptables du Cher, la Compagnie des commissaires aux comptes de Bourges). L'Institut supérieur d'études comptables et financières de Bourges apporte également un soutien qui se concrétise de diverses façons (propositions de stages mis à disposition des étudiants, etc.), tout comme l'administration fiscale (mise à disposition d'inspecteurs des finances à des fins d'enseignements).</p> <p>Aucun partenariat avec des entreprises de la région n'a, toutefois, été mentionné.</p> <p>Mise à disposition d'une assistante pédagogique par le Centre de formation d'apprentis - inter universitaire région Centre qui aide à la gestion des apprentis.</p> <p>Existence aussi d'un partenariat avec le service de la formation continue qui aide à la gestion des adultes en reconversion.</p> <p>Licence bien intégrée dans son environnement et qui correspond à une forte demande d'étudiants dont elle complète de façon très cohérente le cursus : DUT (Diplôme universitaire de technologie) <i>Gestion des entreprises et des administrations (GEA) - Gestion comptable et financière</i>, BTS (Brevet de technicien supérieur) <i>Comptabilité gestion</i> et certaines L2 (deuxième année de licence) à la recherche d'une finalisation professionnelle.</p>
Equipe pédagogique
<p>La formation est portée par une équipe pédagogique conséquente, d'une trentaine de personnes, composée principalement d'universitaires. Elle compte deux responsables pédagogiques (un responsable dans chaque IUT).</p> <p>Un tiers des intervenants sont des professionnels extérieurs à l'Université. Il s'agit principalement d'inspecteurs des finances, assurant des interventions en droit fiscal, et d'experts-comptables, ce qui est en totale cohérence avec les enseignements fondamentaux dispensés au sein de la formation (droit comptable, droit fiscal).</p> <p>Tous ces intervenants assurent des enseignements et, parfois, encadrent des stages et des projets tuteurés.</p> <p>Les relations entre les enseignants sont décrites comme étroites et régulières, mais aucune modalité n'est exposée, donc on ne peut juger de la réalité de cet élément.</p> <p>Une réunion annuelle des enseignants est organisée à l'issue du jury avec, comme but, de faire le point sur les modifications à amener à la formation.</p> <p>Lien également décrit comme fort avec le conseil de perfectionnement, du fait de l'appartenance de plusieurs enseignants de la formation à celui-ci, mais peu d'éléments sur son fonctionnement.</p>

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Objet d'environ 150 candidatures chaque année, la formation accueille environ une cinquantaine d'étudiants, dont la moitié est inscrite via un contrat d'apprentissage, l'autre moitié l'étant au titre de la formation continue.</p> <p>La quasi-totalité des étudiants provient généralement de DUT, de BTS ou de BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole). Il est à noter que la filière L2, citée comme une filière possible de recrutement en matière d'intégration de la formation dans son environnement, n'amène aucun étudiant.</p> <p>Le taux de réussite est très bon, avoisinant généralement les 90 % (à l'inverse, le taux d'abandon est extrêmement faible, voire nul).</p> <p>Compte tenu de la demande de recrutement, jugée importante, la durée moyenne de recherche d'emploi est évaluée à deux mois. Parmi les étudiants ayant répondu au questionnaire, très peu sont à la recherche d'un emploi.</p> <p>L'insertion professionnelle est bonne pour ceux qui souhaitent travailler après la formation mais ils sont minoritaires. En effet, en moyenne, seuls 20 % des diplômés font le choix de rechercher un travail après leur licence professionnelle, les 80 % restant poursuivant leurs études.</p> <p>Ce taux de poursuite d'études est exceptionnellement élevé pour une LP mais s'explique par l'opportunité pour de nombreux diplômés de préparer le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), et, donc, à prolonger leur cursus d'un an, puisque la licence professionnelle obtenue leur permet de bénéficier d'équivalences d'UE dans le cadre du DCG.</p> <p>Le choix de passer le DCG n'étant pas considéré comme une poursuite d'études universitaires traditionnelles, il aurait été intéressant de disposer de statistiques sur la question (nombre de diplômés de la licence passant le DCG, puis accédant à l'emploi, etc.).</p> <p>Parts à peu près égales des étudiants en formation initiale et ceux en apprentissage.</p>
Place de la recherche
<p>Il n'a pas été fait état de quelconque lien avec les activités de recherche menées au sein de l'Université.</p> <p>Toutefois, trois maîtres de conférences (MCF) sont intégrés dans l'équipe de Bourges et deux dans l'équipe d'Orléans.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Les compétences professionnelles visées par la formation correspondent totalement aux attentes du secteur et sont en lien direct avec les professions susceptibles d'être exercées par les diplômés.</p> <p>Très bonne représentativité des professionnels au sein de l'équipe pédagogique.</p> <p>Certains projets tuteurés mettent les étudiants en situation professionnelle, notamment l'orientation vers la responsabilité d'entreprises qui est une orientation intéressant fortement les étudiants de l'IUT de Bourges.</p> <p>L'UE « projet tuteuré » et le stage permettent aux étudiants de se confronter à des situations concrètes et d'aborder des problématiques se posant aux professions auxquelles ils aspirent.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est particulièrement claire et précise et contribue à valoriser la formation.</p> <p>Il serait peut-être utile de créer, au premier semestre, un module pratique dédié à la présentation des différentes professions accessibles grâce à la formation et, surtout, à la recherche et à la gestion du stage (entraînement à l'entretien, aide à la rédaction de lettre de candidature, de CV, etc.). Sans rendre passif l'étudiant dans sa recherche de stage, un tel module permettrait d'orienter son travail de préparation et de le rendre davantage opérationnel.</p>
Place des projets et des stages
<p>Le projet tuteuré représente une UE non négligeable (150 heures). Encadré par des enseignants, il conduit un groupe de trois à six étudiants à travailler sur une situation de gestion en explorant toutes les problématiques. Parfois, le sujet est lié aux questions relatives à l'entrepreneuriat et a été soumis par un donneur d'ordre (créateur d'entreprise, etc.).</p> <p>Vu cette place importante, il faut impérativement s'assurer que le niveau des sujets et le suivi soient cohérents par rapport à cette ambition.</p> <p>Notation du projet tuteuré sur la base d'un rapport écrit et d'une soutenance orale.</p> <p>Cette UE apporte une réelle plus-value à la formation. Elle permet aux étudiants d'acquérir des savoirs mais également des savoir-faire (travail en groupe, coordination des travaux individuels, gestion de la relation avec le donneur d'ordre éventuel).</p> <p>Un stage est, en outre, obligatoire. D'une durée minimale de trois mois, il permet aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle certaine. Un rapport de stage doit être rédigé et donne lieu à soutenance. Un enseignant référent suit le stagiaire et prend contact avec le maître de stage.</p> <p>Le stage est évalué via un rapport écrit et une soutenance orale.</p> <p>Il serait peut-être souhaitable d'augmenter le coefficient affecté au stage (qui est, pour l'heure, de 4, contre 12 pour l'UE 1 « modules de base »).</p>

Place de l'international
<p>Les débouchés visés par la formation concernent des professions exercées en France. Dès lors, la mobilité des étudiants vers l'international n'est pas recherchée et s'avère logiquement inexistante ; tous les enseignements sont dispensés en français.</p> <p>En revanche, la formation accueille, parfois, quelques étudiants étrangers.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement est effectué au moyen d'entretiens devant un jury. L'équipe enseignante veille à ne recruter qu'une vingtaine d'étudiants afin de garantir une formation de qualité et un suivi satisfaisant de chacun.</p> <p>La formation est accessible à toute personne détentrice d'un BTS ou d'un diplôme d'IUT, qui compose les effectifs à parts quasi égales.</p> <p>Elle est également accessible aux étudiants ayant validé leur L2, en droit ou en sciences économiques. Toutefois, nous constatons une absence totale de recrutement en L2 alors que, pourtant, cette formation est listée parmi les formations d'origine visées.</p> <p>Aucun dispositif de mise à niveau d'étudiants n'est évoqué.</p> <p>La licence professionnelle donne des équivalences d'UE au niveau du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) ce qui conduit de nombreux étudiants à poursuivre leurs études, au cours de l'année suivante, pour finaliser cette formation et obtenir le DCG (trois UE à obtenir).</p> <p>Un seul inscrit a bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'une validation des acquis professionnels (VAP) pour obtenir le diplôme sur les quatre dernières années.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation est proposée uniquement en présentiel.</p> <p>Cette licence est ouverte en formation initiale, mais également en formation continue et en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), ce qui renforce son caractère professionnalisant.</p> <p>A noter qu'environ la moitié de l'effectif sur les deux sites est inscrit en apprentissage, sans qu'on ne nous donne la ventilation par site.</p> <p>Le système de la validation des acquis de l'expérience est également mobilisable.</p> <p>Une place accordée au numérique est faible, elle l'est essentiellement à travers la rédaction du rapport de stage et du projet tuteuré.</p> <p>Par ailleurs, une plateforme numérique (CELENE) permet aux intervenants de déposer des documents pour les étudiants, à l'appui de leurs interventions ; elle donne également aux étudiants la possibilité de déposer leurs travaux dans la perspective d'une évaluation.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation repose à titre principal sur des contrôles continus dont les modalités sont arrêtées par les enseignants responsables. On ne nous donne aucune précision à ce niveau (nombre et modalités de contrôles par exemple).</p> <p>Le contrôle continu conduit à une évaluation fréquente des étudiants qui permet aux enseignants de s'assurer que les connaissances théoriques et les savoir-faire ont bien été acquis. En outre, quelques examens terminaux sont prévus.</p> <p>Des examens de synthèse peuvent être organisés sans qu'on ne nous détaille ce point. Il s'agit de regrouper plusieurs matières pour une évaluation simultanée, ce qui constitue un intérêt pédagogique certain grâce au décloisonnement des différentes disciplines.</p> <p>Les étudiants doivent avoir validé chaque UE. Si, pour une UE, l'étudiant a obtenu une moyenne inférieure à 10/20, il doit repasser la/les matière(s) où il n'a pas obtenu 8/20. Ce système apparaît bienvenu puisqu'il force l'étudiant à travailler ses lacunes.</p> <p>Les crédits européens (ECTS) et les coefficients affectés au stage ainsi qu'au projet tuteuré mériteraient peut-être d'être renforcés pour être en accord avec le caractère professionnalisant de cette licence.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences devant être acquises par l'étudiant sont clairement et précisément déterminées, notamment les savoir-faire techniques en matière de comptabilité et de fiscalité, qui constituent l'essence même de cette licence professionnelle.</p> <p>Peu d'éléments sur le suivi de l'acquisition de ses connaissances, en dehors des annexes qui présentent pourtant des documents très intéressants de suivi du projet tuteuré et du suivi du stage en entreprise, avec possibilité d'évaluer les étudiants sur plusieurs items. Malheureusement, le dossier ne donne pas d'information sur la façon dont ces outils sont mis en œuvre (nombre de visites du tuteur enseignant en entreprise, suivi de la progression de l'étudiant, etc.).</p>

Suivi des diplômés

Une enquête annuelle est réalisée en interne à l'établissement. Le taux de réponse reste relativement moyen (en moyenne à peine 50 % des diplômés y répondent).

La création d'une association des anciens étudiants pourrait être profitable sur ce point car elle permettrait de créer du lien entre les promotions. Cette association pourrait être à l'origine d'initiatives diverses (rédaction et publication d'un annuaire des anciens étudiants, site internet si cela est compatible avec les règles de l'Université, etc.) permettant de fidéliser les diplômés par rapport à leur formation (ce qui faciliterait l'obtention d'informations les concernant).

Il est difficile de tirer des enseignements très intéressants de l'enquête du fait qu'une majorité d'étudiants décide de poursuivre vers le diplôme de comptabilité-gestion (DCG).

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

L'équipe pédagogique s'efforce de recueillir chaque année l'avis des étudiants.

Ce retour s'organise, tout d'abord, par un échange oral et semestriel entre les responsables pédagogiques et les étudiants, et passe, ensuite, par la restitution d'un questionnaire écrit et anonyme, rendu en fin d'année, qui permet de préciser les remarques. Cette institutionnalisation du retour de la part des étudiants est d'autant plus importante qu'elle a contribué à faire évoluer la formation en plusieurs points non négligeables, améliorant ainsi les conditions de travail des étudiants (réorganisation des emplois du temps) ou renforçant son attractivité pédagogique (réorganisation des modalités d'évaluation du travail des étudiants).

Il est dommage que ce bilan soit oral, et ne donne visiblement pas lieu à un compte rendu.

Le conseil de perfectionnement, composé des membres du jury attribuant la licence (y siègent des universitaires et des professionnels non universitaires), se réunit chaque année et se prononce, notamment, sur les suggestions faites par les étudiants.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation alliant cours magistraux, travaux dirigés, stages et projet tuteuré, qui est profondément ancrée dans le territoire et soutenue par le secteur professionnel.
- Une équipe pédagogique composée d'universitaires et de praticiens. Ces enseignants vacataires sont d'un très bon niveau car ils exercent tous des hautes fonctions dans les domaines de spécialité de cette LP.
- Très grande attractivité de la formation qui accueille, chaque année, une cinquantaine d'étudiants sur deux sites.

Points faibles :

- Taux très réduit d'étudiants qui s'orientent vers la vie active après cette LP, ce qui n'est pas cohérent avec le positionnement LP.
- Difficulté d'évaluation de l'insertion professionnelle car elle ne peut se baser que sur des effectifs réduits.
- Place trop importante du projet tuteuré (poids ECTS supérieur comparativement au stage).

Avis global et recommandations :

Une formation dynamique et répondant à une demande certaine.

Quelques légères modifications dans l'organisation des enseignements permettraient de renforcer son indéniable attractivité.

Il faudrait veiller à la qualité des projets tuteurés qui représentent des quotas horaires importants et donnent lieu à des notes à forts coefficients.

Il serait peut-être souhaitable de placer le module de spécialité (UE 2) au premier semestre, et non au second, afin de permettre aux étudiants d'acquérir le plus en amont possible les connaissances théoriques et les savoir-faire de base nécessaires au bon déroulement du stage et à la réussite du projet tuteuré (pouvant ainsi être placé au second semestre). Une solution alternative ou complémentaire consisterait à étaler le module « projet tuteuré » sur les deux semestres, afin de permettre aux étudiants de mûrir leur projet.

Il serait peut-être utile de créer, au premier semestre, un module pratique dédié à la présentation des différentes professions accessibles grâce à la formation et, surtout, à la recherche et à la gestion du stage (entraînement à l'entretien, aide à la rédaction de lettre de candidature, de CV, etc.). Sans rendre passif l'étudiant dans sa recherche de stage, un tel module permettrait d'orienter son travail de préparation et de le rendre davantage opérationnel.

Les crédits ECTS et les coefficients affectés au stage et au projet tuteuré mériteraient d'être renforcés pour être en accord avec le caractère professionnalisant de cette licence.

Il aurait été intéressant de disposer de statistiques sur le nombre de diplômés de la licence passant le DCG, puis accédant à l'emploi.

La création d'une association des anciens étudiants pourrait être profitable en ce qu'elle permettrait de créer du lien entre les promotions. Cette association pourrait être à l'origine d'initiatives diverses (rédaction et publication d'un annuaire des anciens étudiants, site internet si cela est compatible avec les règles de l'Université, etc.) permettant de fidéliser les diplômés par rapport à leur formation (ce qui faciliterait l'obtention d'informations les concernant).

Observations de l'établissement



Observations pour la formation

Le Président de l'université d'Orléans,

Ary Bruand

Observations sur les rapports provisoires de l'HCERES du 04 mai 2017
IUT de BOURGES – Université d'ORLEANS

Licence Professionnelle Métier de la Comptabilité - Fiscalité

Information sur les métiers exercés : collaborateurs en cabinets d'expertise comptable et en centre de gestion, comptables au sein d'entreprise ou du secteur associatif, collaborateurs en contrôle de gestion.

Le projet tutoré débute dès le premier semestre même si son évaluation se fait au second.

Projet d'évolution du coefficient affecté au stage :

La maquette de cette LP est nationale et les coefficients furent élaborés en concertation avec le MENESR et l'Ordre des Experts-Comptables. Toutefois, il est fortement envisagé une modification du coefficient affecté au stage.

Proportion moyenne d'apprentis sur les 2 sites depuis ces dernières années

A Bourges : 18 apprentis sur un total de 25 étudiants.

A Orléans : 12 apprentis sur un total de 30 étudiants.

Fait à Orléans, le 29 mai 2017

Le Président



Ary Bruand